

# Commune de FERE-CHAMPENOISE

## PROCES VERBAL

### de la

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :**

En exercice 19  
Présents 12  
Votants 15-16

**DU 28 MARS 2019**

Secrétaire de séance : M. Rémy LEPAGE

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de Mesdames KEIME, GONCALVES, DUBOIS, SINGEVIN et de Messieurs CELLIER et BRETON. Les divers pouvoirs sont également annoncés. M. LEPAGE est désigné comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 28 février dernier. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des 16 votants.

M. PETIT propose qu'une animation ait lieu le midi du 14 juillet à Normée, ce qui ne pose aucun problème à M. FELIX. La commission animation proposera donc quelque chose.

M. Le Maire fait part d'une demande de Mme ALBERTINI Alexandra et son conjoint concernant l'installation d'un food-truck le dimanche midi à Fère-Champenoise. Dans la mesure où il n'y a pas de concurrence sur ce créneau horaire (notamment, le kèbab est fermé le dimanche midi) le Conseil Municipal émet un avis favorable.

M. Le Maire fait part d'un courrier des bénévoles de l'AFR qui aujourd'hui ne sont plus nombreux et souhaitent passer le relais à de nouveaux bénévoles ; au regard de l'importance des services rendus par cette association pour la Commune, il ne faut pas hésiter à en parler autour de soi de façon à ce que ce service puisse perdurer.

Un tableau de permanence relatif aux élections européennes du 26 mai prochain va être distribué. Les conseillers absents seront contactés pour s'y inscrire sur les créneaux restants.

M. Le Maire rappelle que des discussions sont en cours avec l'association béguinage solidaire et qu'un rendez-vous est fixé au 9 avril pour approfondir cette réflexion. Le principe d'une restauration générationnelle est conservé avec le projet de cantine à proximité directe. Les aînés qui résident dans les logements auront la possibilité de prendre leur déjeuner dans la cantine, en présence ou non des enfants.

Mme EGOT informe le Conseil des discussions au sein du conseil d'administration du Club Loisirs et Culture Ferton. Le problème qui se pose est qu'aucun volontaire ne souhaite reprendre la présidence de l'association (actuellement présidé par Mme EGOT).

Mme EGOT pose la question à certaines conseillères municipales de l'association, seraient-elles intéressées ?

M. PETIT suggère que tous les 2 ans, un président issu de 3 sections soit élu (système de rotation)

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 25 avril à 20h00.  
La séance est levée à 22h15.